



DECISION DU MAIRE

N° 018-2025 - Marché de travaux selon la procédure adaptée – Restructuration de la salle des fêtes – Avenants n°1 au lot 10, n°2 aux lots 16 et 18 et n°3 au lot 16

Le Maire de St Denis lès Bourg (Ain) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22,

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles R.2194-3 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juin 2020 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la décision **050-2023** du Maire en date du 6 septembre 2023 portant attribution du marché de travaux alloti de restructuration de la salle des fêtes,

Vu la décision **051-2023** modificative du Maire en date du 12 septembre 2023 portant modification d'attribution du marché de travaux alloti de restructuration de la salle des fêtes,

Vu la décision **070-2024** du Maire en date du 22 novembre 2024 validant les avenants 1 au lot 16 « **Électricité courants forts et faibles** » et au lot 18 « **Chauffage ventilation plomberie gestion technique centralisée** » du marché de travaux alloti de restructuration de la salle des fêtes,

Considérant les plus-values dans les travaux du marché de restructuration de la salle des fêtes,

Considérant que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal,

DECIDE

Article 1 : De valider les Avenants n°1 au lot 10, n°2 aux lots 16 et 18 et n°3 au lot 16 ci-annexés :

LOT 10 Les Menuiseries de l'Ain Menuiseries intérieures	MONTANT	
	€ HT	€ TTC
MARCHE INITIAL	257 211.50	308 653.80
AVENANT 1	30 423.78	36 508.54
MARCHE DÉFINITIF	287 635,28	345 162,34

LOT 16 NEVEU Électricité courants forts courants faibles	MONTANT	
	€ HT	€ TTC
MARCHE INITIAL	205 181.90	246 218.28
AVENANT 1	23 488.85	28 186.62
AVENANT 2	2836.00	3403.20
AVENANT 3	2406.00	2887.20
MARCHE DÉFINITIF	255 912,75	280 695,30

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-210103446-20250217-001188-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/02/2025
Publication : 19/02/2025

LOT 18 JOSEPH Chauffage Ventilation Plomberie Gestion technique centralisée	MONTANT	
	€ HT	€ TTC
MARCHE INITIAL	278 000.00	333 600.00
AVENANT 1	8323.00	9987.60
AVENANT 2	3830.00	4596.00
MARCHE DÉFINITIF	290 153.00	348 183.60

Article 2 : Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu-compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil municipal.

La présente décision sera annexée au registre des délibérations du Conseil municipal et publiée sur le site internet de la Mairie.

Le 17 février 2025

Le Maire,
Guillaume FAUVET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20250217-001188-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/02/2025
Publication : 19/02/2025